

Embellissons la Touraine

Concours « Fleurir la France »

Réunion Technique

30 JANVIER 2017

Introduction

Monsieur Fabrice BOIGARD, Vice-président du Conseil Départemental
Madame Maryse FRIOT, Présidente de la Société d'Horticulture de Touraine

Organisation du label et bilan 2016

1^{ère} Partie : Témoignages de communes

M. Rémi TONDEREAU, Maire de BUEIL EN TOURAINE,

M. Anthony LECLERC, Conseiller Municipal

Commune d' Indre-et-Loire (350 habitants)

Mme Dominique GASPARD, présidente de l' association " Iris et campanules",

M. Jean-François BALAVOINE, conseiller municipal de CHAMPIGNY SUR VEUDE

Commune d' Indre-et-Loire (886 habitants)

2^{ème} Partie : Thèmes techniques

Saint-Ouen, rôle du végétal dans la caractérisation du centre-bourg

M. Hugues AUFRANC, paysagiste concepteur à la ville de VENDOME

Commune 4 fleurs (16 807 habitants)

La valorisation d' un centre-bourg par le végétal

M. Olivier STRIBLEN

Architecte-paysagiste urbaniste

Plantations alternatives dans les lieux difficiles à entretenir

M. Guilhem BOST

Directeur général des pépinières LEPAGE

Opération " A fleur de trottoir "

M. Bertrand SAUVAGE

Responsable du pôle végétal et production de la ville de Tours

M. Jean-Luc LAUNAY

Responsable équipe centre ville de la ville de Tours

Présentation de l' offre en ingénierie privée et publique

M. Eric BOULAY

Directeur du CAUE et de l' ADAC d' Indre-et-Loire



2017, une nouvelle année qui s'annonce avec de nombreux changements. Depuis le 1er janvier, la loi de transition énergétique est mise en application en interdisant l'utilisation ou de faire utiliser des produits phytosanitaires chimiques pour l'entretien des espaces-verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public pour l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics. On pourra tout de même utiliser les produits de bio-contrôle, les produits qualifiés à faible risque et ceux utilisables en agriculture biologique.

Le zéro phyto, déjà dans vos pratiques, se généralise sur le territoire communal.

- Les communes nouvelles:

Bienvenue à "Coteaux sur Loire" regroupant Saint-Patrice, Saint-Michel-sur-Loire et Ingrandes-de-Touraine, à "Beaumont-Louestault" regroupant Beaumont-la-Ronce et Louestault ainsi qu'à "Langeais" regroupant Langeais et les Essards.

- les nouvelles communautés de communes
- la nouvelle communauté d'agglomération
- bientôt peut être Tours métropole

Des initiatives ou l'union fait la force, actions de regroupements et de mutualisation. Souhaitons que ce soient de réelles mutualisations en matériels, productions, compétences.

J'espère et je suis sûre que nos villes seront plus nombreuses à embellir, participer au Label, échanger ses pratiques et que notre beau département d'Indre-et-Loire soit un véritable Jardin de la France à la qualité de vie irréprochable avec des îlots de chaleurs en régression grâce à la végétalisation et l'abandon de la minéralisation de nos centres-bourgs et espaces à outrance. Le pavé, le bitume n'ont jamais réduit à la neutralité l'installation d'adventices. Vous aurez toujours des joints de dilatation, des fils d'eau où la graine d'adventice germera. Plutôt planter des vivaces, semer des prairies et gazon...

Le 17 octobre, le CNVVF renouvela la distinction de Trophée Département Fleuri à notre département. Un dossier relatant l'ensemble des activités d'aménagements naturels, écologiques, espaces-verts... les animations, les partenaires... a été réalisé par le service environnement du Conseil Départemental, la SHOT et l'ADT de Touraine. Vous pouvez le consulter sur le site du Conseil Départemental et nous vous encourageons à le faire car un grand nombre de communes y sont citées.

Ce trophée, nous en sommes fier! Il revient à vous tous, toutes les communes participant au Label des Villes et Villages Fleuris et à tous les acteurs, élus, techniciens, jardiniers.

Merci à vous et félicitations. Bon courage et réfléchissez bien à la conception des nouveaux espaces dans vos villes et villages.

Maryse Friot,
Présidente de la SHOT

Le label 2015 en chiffres

En 2015, **9 741** communes ont fait acte de candidature au label des Villes et Villages Fleuris.
Soit, **27 %** des communes existantes.
77 % d'entre elles sont des communes de moins de 3 000 habitants.

Les communes lauréates

En 2015, **4 646** communes sont détentrices du panneau « Ville Fleurie » ou « Village Fleuri ».
234 communes sont classées 4 fleurs,
1 030 communes sont classées 3 fleurs,
1 614 sont classées 2 fleurs,
1 768 sont classées 1 fleur.

NOMBRE DE COMMUNES PRIMEES PAR REGIONS ET DISTINCTIONS EN 2015

Nombre de communes primées par région de 1 à 4 fleurs pour l'année 2015

Région	une fleur	deux fleurs	trois fleurs	quatre fleurs	Nombre total de communes primées
ALSACE	103	127	72	20	322
AQUITAINE	66	56	24	9	155
AUVERGNE	65	40	16	1	122
BASSE NORMANDIE	50	43	52	5	150
BOURGOGNE	91	65	39	7	202
BRETAGNE	54	59	63	19	195
CENTRE	110	90	42	20	262
CHAMPAGNE-ARDENNE	178	151	122	16	467
CORSE	13	18	16	1	48
FRANCHE-COMTE	54	60	32	9	155
HAUTE-NORMANDIE	62	55	36	7	160
ILE DE FRANCE	91	106	103	20	320
LANGUEDOC-ROUSSILLON	70	33	9	4	116
LIMOUSIN	24	19	12	2	57
LORRAINE	130	121	67	11	329
MIDI-PYRENEES	47	32	28	6	113
NORD-PAS-DE-CALAIS	44	54	42	14	154
PAYS-DE-LA-LOIRE	103	152	78	20	353
PICARDIE	49	50	47	10	156
POITOU-CHARENTES	74	44	18	6	142
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	76	90	55	9	230
REUNION	6	10	1	0	17
RHONE-ALPES	206	135	56	19	416
Total France	1 768	1 614	1 030	234	4 646
Pourcentage	38.05 %	34.74 %	22.17 %	5.04 %	100 %

Le Trophée du Département Fleuri en 2015

Le **Trophée du Département Fleuri** décerné pour cinq ans concerne 22 départements : l'Ain, le Bas-Rhin, les Bouches-du-Rhône, la Côte d'Or, le Doubs, l'Eure, Le Finistère, l'Ille -et-Vilaine, **l'Indre-et-Loire**, les Landes, la Marne, la Meurthe et Moselle, le Morbihan, la Moselle, le Nord, le Rhône, la Saône-et-Loire, la Savoie, la Haute-Savoie, la Somme, le Territoire de Belfort, les Yvelines.

En 2016, 5 départements ont été labellisés, 4 qui l'étaient déjà : **l'Indre-et-Loire**, la Meurthe-et-Moselle, le Bas-Rhin et l'Eure, et une nouvelle candidature, la Dordogne, ce qui amène à 23 le nombre de départements labellisés.

Résultats régionaux 2016

Attribution d'une fleur pour :

Loché-sur-Indrois
Neuillé-Pont-Pierre

Attribution d'une deuxième fleur pour :

Saint-Antoine-du-Rocher

Attribution d'une troisième fleur pour :

Saint-Pierre-des-Corps

Les prix régionaux:

- Bueil-en-Touraine : Prix régional du cœur de village fleuri
- Office de Tourisme de Loches : Prix régional de l'Office de Tourisme fleuri

BILAN GENERAL 2016

1 fleur	2 fleurs	3 fleurs	4 fleurs
<u>Loché-sur-Indrois</u>	<u>St Antoine-du-Rocher</u>	<u>St Pierre-des-Corps</u>	
<u>Neuillé-Pont-Pierre</u>			Avoine
Artannes-sur-Indre	Abilly-sur-Claise	Amboise	
Athée-sur-Cher	Beaumont-en-Véron		Chédigny
Azay-le-Rideau	Bourgueil	Ballan-Miré	
Betz-le-Château	Chambray-les-Tours		S ^t Cyr-sur-Loire
Chambourg-sur-Indre	Chaumussay	Bléré	
Charentilly	Ferrière-sur-Beaulieu		Tours
Château-Renault	Fondettes	Descartes	
Chouzé-sur-Loire	La Ville-aux-Dames		
Cinçais	Langeais	Joué-lès-Tours	
Cinq-Mars-la-Pile	Larçay		
Esvres-sur-Indre	Le Petit-Pressigny	Loches	
La Chapelle-aux-Naux	Ligueil		
La Chapelle-sur-Loire	Luynes	Montlouis-sur-Loire	
La Membrolle-sur-Choisille	Rochechouart		
La Riche	Veigné	Saint-Avertin	
Limeray	Villiers-au-Bouin		
Monts			
Neuville-sur-Brenne			
Parçay-Meslay			
Reignac-sur-Indre			
Ste Maure-de-Touraine			
Savonnières			
Sorigny			
Villaines-les-Rochers			
Villedomer			

Le jury régional est passé dans seulement un tiers des villes labellisées de la Région Centre. De ce fait, furent visitées Parçay-Meslay, Reignac-sur-Indre, Rochechouart, Saint-Antoine-du-Rocher, Saint-Avertin, Saint-Pierre-des-Corps, Sainte-Maure-de-Touraine, Savonnières, Sorigny, Veigné, Villaines-les-Rochers, Villedomer, Villiers-au-Bouin. Les autres communes n'ont pas eu la visite du jury et n'ont pu éventuellement obtenir un label supplémentaire. Elles seront visitées en 2017 ou 2018.

Soit 57 communes labellisées sur 277
104 fleurs attribuées sur l'ensemble du département.

	une fleur	deux fleurs	trois fleurs	quatre fleurs	Nombre total de communes primées
Indre et Loire	27	17	9	4	57

Bilan technique

Maryse FRIOT – Présidente de la Société d'Horticulture de
Touraine



Les jurys 2016 ont constaté une très grande volonté à embellir les villages et les villes. Les élus, techniciens et bénévoles sont très concernés par le fleurissement. Une prise de conscience vis à vis de l'importance de maintenir un cadre de vie de qualité par une végétalisation adaptée devient collective.

Malgré les aléas climatiques exceptionnels, un hiver doux, un printemps froid, les inondations puis la canicule, l'embellissement n'a pas perdu de sa qualité. Bien au contraire, il évolue. Les plantes saisonnières sont placées dans les lieux de prestige, les lieux stratégiques, les vivaces, arbustes et autres sont dans les espaces d'accompagnement, d'agrément.

Enfin, les graminées d'ornement sont un peu moins utilisées. Remercions le stipa tenuifolia qui se ressème dans tous les interstices libres et qui a fait peur aux jardiniers par son installation rapide et importante. Sans oublier la pyrale du buis qui limite les plantations importantes de Buxus.

Cette année les couleurs n'étaient pas chatoyantes (violet, blanc, bleu), c'était la tendance. Nous avons pu découvrir de belles associations et de beaux rendus.

Nous avons visité des communes de niveau 4 pétales qui auraient pu être proposées au jury régional pour accéder au niveau 1 fleur. Le jury d'harmonisation a préféré retarder d'une année donc en 2017 leur présentation pour cause de travaux non terminés, de plantations trop fraîchement réalisées ou de projets fort intéressants mais non encore réalisés.

Nous ne pouvons pas valider sur une idée ou des aménagements non réceptionnés.

C'est vrai que tous, nous sommes pressés. Nous souhaitons vite atteindre le but mais retarder ne compromet pas, bien au contraire. Il consolide et valide votre travail et la reconnaissance par l'attribution d'une fleur sera sûre et sans discussion.

Listes des communes 4 pétales

BOUSSAY
BEAULIEU-LES-LOCHES
BUEIL-EN-TOURAINES
CELLE-GUENAND (LA)
CERE-LA-RONDE
CHANCAY
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE
CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN (LA)
FRANCUEIL
HUISMES
LEMERE
LIGNIERES-DE-TOURAINES

MARCE-SUR-ESVES
METTRAY
NAZELLES-NEGRON
NOIZAY
NOTRE DAME D'OE
PAULMY
SACHE
SEMBLANCAY
SONZAY
VERNEUIL-SUR-INDRE
VILLANDRY
VOUVRAY



BUEIL-EN-TOURAINNE

commune d' Indre-et-Loire (350 habitants)
M. Rémi TONDEREAU, Maire de BUEIL-EN-TOURAINNE
M. Anthony LECLERC, Conseiller Municipal

Prix départemental de 1ère participation en 2016
Prix régional de coeur de village fleuri 2016

La commune de Bueil, 350 habitants environ, se situe dans le Pays de Racan à la limite de la Sarthe dans la vallée du Long. Le village est dominé par une imposante collégiale construite par une famille de seigneurs du même nom. La volonté du conseil municipal de mettre en valeur cet édifice du village remonte à quelques années. Après une 1ère tranche de coeur de village et une seconde à l'occasion desquelles nous avons enfoui les réseaux électriques, nous avons aussi planté des végétaux en pied de mur à l'emplacement des trottoirs. L'idée en était venue après des visites dans des villages fleuris: Yèvre-Le-Chatel, Le Coudray-Macquare, Giverny. Nous avons commencé à planter il y a 3 ans. Nous avons participé, cette année pour le 1ère fois, au concours des villages fleuris. Nous considérons les récompenses que nous avons reçues, d'abord comme des encouragements à faire mieux et plus dans l'avenir. Nous prévoyons d'ailleurs une 3ème tranche de coeur de village dans les 2 prochaines années pour mettre en valeur une autre partie du bourg, en particulier un petit ruisseau qui le traverse. Nous souhaitons rendre le village plus accueillant aux habitants bien-sûr et aussi aux visiteurs et randonneurs toujours plus nombreux.





APRES









Commune de

Champigny-sur-Veude

*Bienvenue dans notre village
de charme d'Indre et Loire*

***Mme Dominique GASPARD, présidente de l' association " Iris et campanules" ,
M. Jean-François BALAVOINE, conseiller municipal de CHAMPIGNY SUR VEUDE
Commune d' Indre-et-Loire (886 habitants)***

Projet Champigny, Cité des Iris

Définition du projet

- Objectif : transformer Champigny-sur-Veude en « village-jardin » sur le modèle du village de Chédigny
- Pourquoi l'Iris ?
 - Fleur de lys = Iris = emblème royal
 - Champigny-sur-Veude = berceau des Bourbon-Montpensier
- Création d'un parcours de découverte du village en associant patrimoine / collection d'Iris :
 - Installation de plaques sur les, demeures remarquables par leur histoire ou leur architecture
 - Plantation d'Iris identifiés dans le village
 - Création d'un jardin communal derrière le presbytère sur le thème de l'iris.
- Organisation d'un festival autour de l'Iris :
 - Village piéton pour la durée du festival
 - Stands de producteurs-hybrideurs et autres producteurs de végétaux
 - Expositions, conférences ,promenades et ateliers autour de l'Iris
 - Animation et restauration
 - Présentation de l'Iris « la Grande Mademoiselle » créé pour l'événement (hybrideur retenu:Martin Balland)

Atouts de l'Iris

- Terrain adapté pour la culture d'Iris
- L'Iris demande peu d'entretien
- Fleur résistante aux maladies
- Des milliers de variétés et de couleurs
- Nombreuses associations en Europe et aux Etats-Unis

Objectifs

- Mise en valeur du patrimoine architectural
- Découverte de l'histoire du village et de ses maisons
- Développement du tourisme
- Développement corrélatif de l'activité économique

Rôle des différents acteurs

- A.V.E.C :
 - répertoire du patrimoine à valoriser
 - aide aux recherches
- Iris et Campanule et A.V.E.C : réalisation d'un guide aquarellé du parcours
- Iris et Campanule :
 - Participation aux plantations et à l'entretien
 - Élaboration des plans
 - Identification et conservation des Iris
 - Mairie : mise à disposition de moyens humains et financiers

Etat actuel du projet

- . Constitution d'une collection initiale d'iris en 2014 installée aux entrées du village:
 - 130 iris jaunes (43 variétés)
 - 165 iris bleus (53 variétés)
- Don d'une collection d'iris de collection de toutes les couleurs au printemps 2015 (350 variétés identifiées) installés dans le jardin communal du presbytère.
- Plantation de 100 Iris supplémentaires incluant de nouvelles variétés de toutes les couleurs primés au concours de Vincennes en 2016.
- Iris non identifiés de diverses couleurs installés à divers endroits du village et devant les maisons en augmentation chaque année .
- Lieux stratégiques de plantation définis (tranches 1, 2 et 3) dès 2014
- Autres lieux aménagés en 2015 et 2016



Massif entrée de village



Route de Chinon

Tranche 1

- Entrée de Village "Champ de foire"
- Salle des fêtes route de chinon
- Salle des fêtes route de l'Ile Bouchard
- Route d'Assay
- Talus, plan d'eau
- Route départementale direction Richelieu



Tranche 2 : suite de la plantation des entrées du village

- route de l'Ile Bouchard
- jardin du Presbytère



Collection Ruaud

Tranche 3 : valorisation du patrimoine - les demeures remarquables

- la Sainte Chapelle
- le Presbytère
- l'Hôpital
- la Maison du Prieur
- la Maison Lambert
- la Maison Genevoix
- les Viviers

Tranche 3 (2) : valorisation du patrimoine – les demeures historiques (du XV° au XIX° s.)

- Création d'un parcours « Champigny à travers les siècles »
- Valorisation des éléments d'architecture

Programmation

- Tranche 1 : septembre 2014 (réalisé)
- novembre 2014 : installation de vivaces (réalisé)
- Tranche 2 : printemps – été 2015 : nouveaux iris à installer dans le jardin du presbytère
- automne 2015 : plantations dans le centre bourg
- Tranche 3 : printemps – été 2016 : achat d'iris primés à Vincennes plantés au presbytère
- automne 2016 : plantations d'arbres et arbustes
- installation de haie de persistants (refuge LPO)
- Première édition du festival : avril / Mai 2018



M. Hugues AUFRANC, paysagiste concepteur à la ville de VENDÔME
Commune 4 fleurs (16 807 habitants)

Saint-Ouen, rôle du végétal dans la caractérisation du centre-bourg



Une petite ville de 3500 habitants se mesure au défi de l'absence de centralité qu'elle a hérité de son urbanisme, pur produit des années 60/70. A travers un programme pluriannuel, elle a entrepris de fédérer plusieurs équipements majeurs au travers d'aménagements où le végétal tient une large part, pour élaborer un centre-bourg lisible. Présentation de la démarche et d'un aménagement s'y rapportant.

Avant les années 60, Saint-Ouen était un minuscule bourg composé d'une église et de quelques dizaines de maisons alignées en pied de coteau, à la lisière de la vallée du Loir. 96% de sa surface urbanisée actuelle l'a été depuis, dans le sillage du développement de sa grande voisine, Vendôme (17 000 habitants), dont elle n'est en fait qu'une extension. Saint-Ouen est un parfait exemple de ce que l'on a appelé depuis la « France moche » : une déviation à quatre voies hérissée de panneaux publicitaires, des zones commerciales et

industrielles construites sans démarche qualitative, des lotissements en raquettes, des rues surdimensionnées et sans âme. Au milieu de tout ça, quelques équipements disséminés comme au hasard.

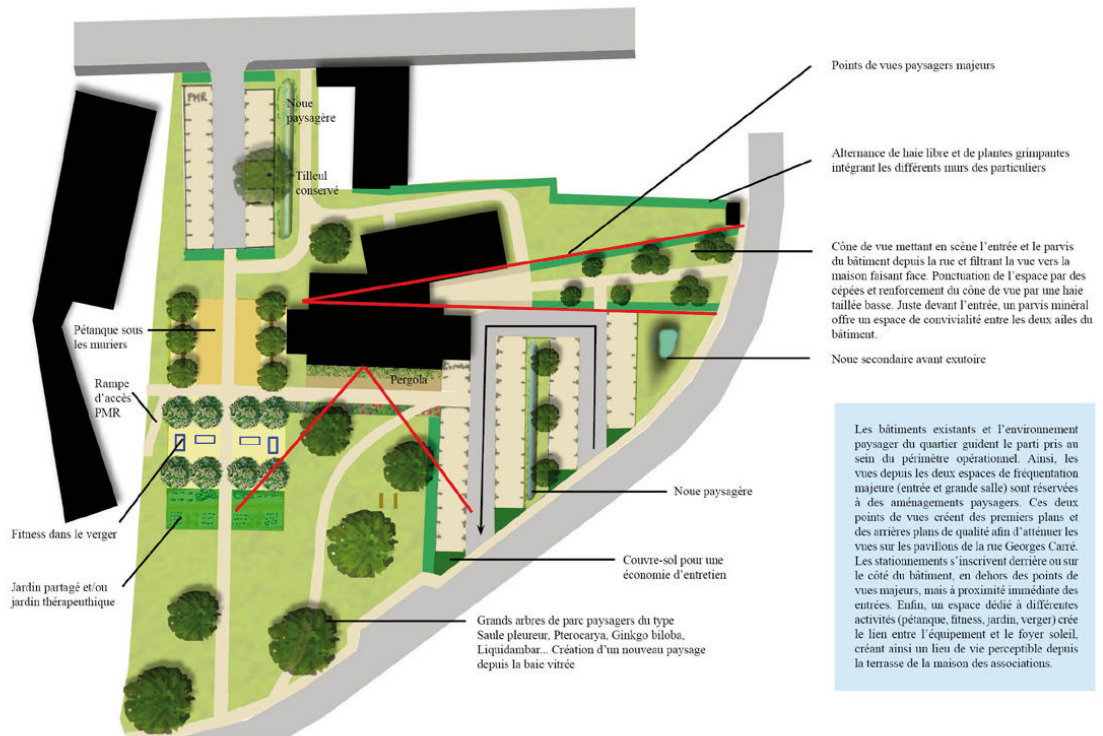


La construction d'une Maison des Associations dans une dent creuse du tissu urbain a donné à Saint-Ouen l'opportunité d'initier une réflexion sur cette centralité inexistante. En agrégeant ce qui fait centre (bâtiments publics, écoles, commerces) par un maillage de jardins, de parvis, de placettes et de cheminements piétons, produire cette intensité urbaine qui fait défaut.

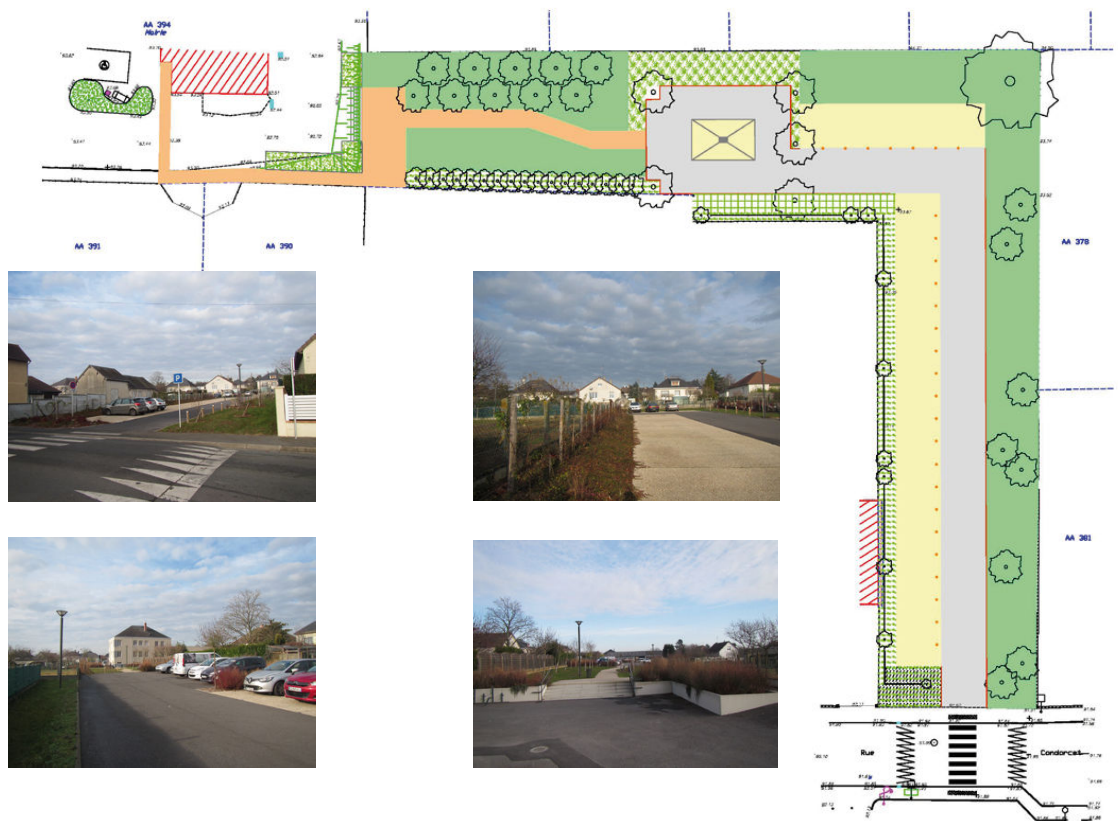


On été réalisés depuis 2011 :

- construction d'une Maison des Association et création d'un jardin qui s'ouvre aussi sur la maison de retraite voisine, l'associant ainsi au nouvel aménagement.



- réalisation d'une liaison entre cet ensemble et la mairie, avec un parking (désengorgement du parvis de la mairie), une continuité piétonne et des plantations d'accompagnement (arbres, vivaces et plantes grimpantes)



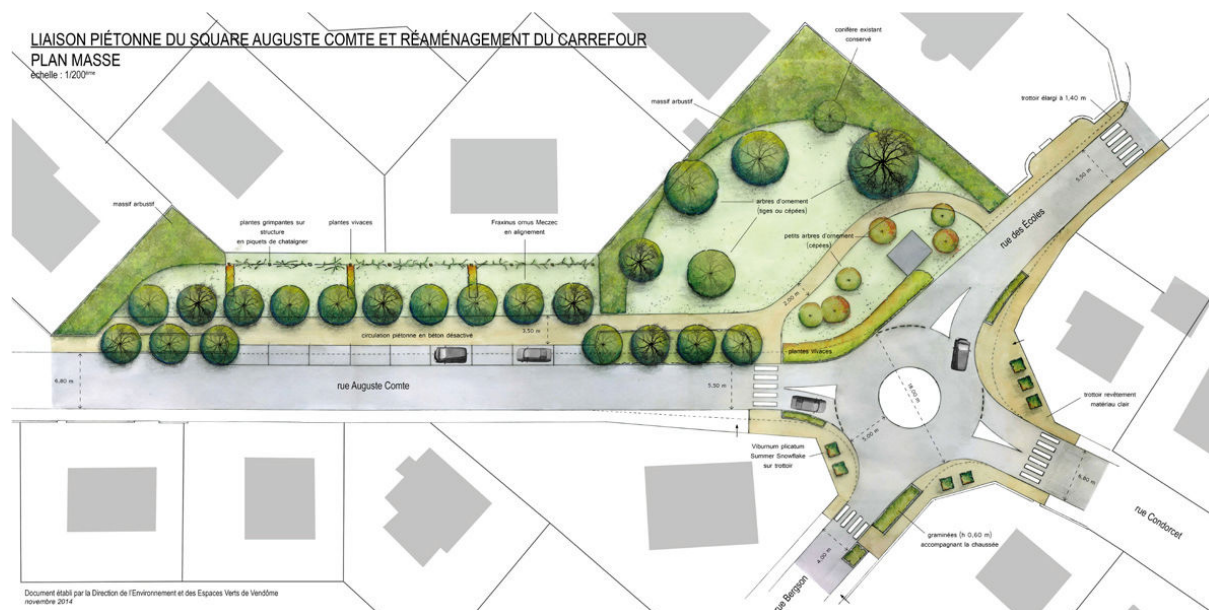
- réaménagement d'un carrefour majeur et du square attenant. C'est cet aménagement qui va être développé.



Le carrefour de la rue Condorcet (RD 92) et de la rue des Ecoles est le point névralgique de Saint-Ouen en terme de fonctionnement au quotidien. Pour aller de l'école à la boulangerie, de la mairie à la poste, il faut passer par là. Or ce carrefour était très accidentogène, du fait des priorités non respectées et de la vitesse excessive permise par la largeur de la voirie. C'était aussi un espace indifférencié, non qualitatif, tant à cause du vocabulaire routier que du petit square inhospitalier qui le bordait. A le regarder, impossible d'imaginer que la mairie ne s'en trouve qu'à 50 mètres !



Transformer la route en rue, pacifier la circulation, avoir un jardin plutôt qu'un espace vert, créer un signal annonciateur des points de centralité, tels étaient les objectifs du projet.



Les réponses apportées ont été les suivantes :

- réduction de la chaussée de 6,80m à 5,60m pour la rendre moins confortable
- accompagnement côté square par un double alignement d'arbres pour produire l'effet « rue »
- réduction de l'emprise du carrefour de 20m à 18m pour élargir l'espace piéton et aménagement d'un mini giratoire traversable pour fluidifier la circulation
- plantations entre la chaussée et l'espace piéton, ce qui a pour effet de ralentir les automobilistes (grâce au rétrécissement visuel de la chaussée) et de sécuriser les piétons
- ouverture du square sur la rue pour le faire participer clairement à l'espace public



Les fonctions du végétal dans cet aménagement sont prépondérantes :

- arbre, il rythme la rue et modifie les échelles au détriment de la voiture, rendant plus de place à la nature et à l'homme
- graminée, il freine le conducteur en ourlant la voie et apporte un contrepoint de souplesse et légèreté aux matériaux de la voirie
- arbuste ou grimpant, il referme l'espace et crée des filtres sur les limites disparates
- vivace, il apporte des masses de couleur qui attirent le regard et le distraient éventuellement des éléments moins souhaitables (transformateur EDF)



Au moment du choix des espèces, certains critères doivent être sérieusement examinés :

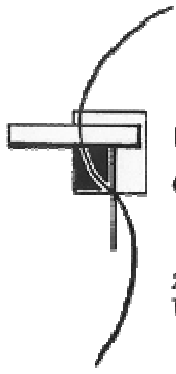
- le volume : l'espace disponible et le développement du végétal doivent être compatibles. Cela est particulièrement pour les arbres, à qu'il faut envisager sur le temps long. Ne pas oublier qu'une mauvaise adéquation entre le sujet et son espace vital est génératrice de surcoûts futurs en élagage, en soins aux végétaux stressés par ces élagages et en remplacement lorsqu'ils sont dépérissants.

La question du volume se pose aussi au niveau racinaire, taille de la fosse, proximité des réseaux.

- Le milieu : la nature du sol, l'ensoleillement, la présence ou non d'un système d'arrosage conditionnent le choix de tel ou tel végétal, mais il faut aussi intégrer les dangers phytosanitaires. Face aux dégâts causés par certaines pathologies sur des plantations monospécifiques, à l'apparition de nouveaux ravageurs dans le sillage de la mondialisation des échanges, il est important de diversifier les essences pour ne pas créer de couloirs d'infestations, ni prendre le risque de se retrouver avec des plantations entières atteintes.

La problématique du milieu concerne aussi son évolution, et notamment le réchauffement climatique. En particulier en ce qui concerne les plantations structurantes, comme les arbres, il faut s'interroger sur leur capacité à supporter des épisodes de sécheresse et de canicule de plus en plus fréquents, et là encore, tester, diversifier.

- La gestion : dans un contexte où l'interdiction de l'emploi des pesticides sur les espaces publics ne peut pas être compensée par un recours plus important à la main d'œuvre, la question des temps d'entretien générés par les végétaux doit être bien évaluée. Les vivaces par exemple, censées demander peu d'entretien, ne seront des couvre-sol efficaces et autonomes que si elles ont été plantées sur un sol propre et suivies de près en désherbage les deux premières années. Si l'on n'a pas les moyens de donner ce temps, il vaut mieux réenvisager le massif en se posant la question de sa pertinence, puis celle de la surface minimale nécessaire pour obtenir l'effet attendu. On peut aussi décider de l'effectuer sur une toile de paillage, mais là il faut veiller à ne choisir que des espèces convenant à cette technique de plantation.
- La pertinence : tous les végétaux véhiculent une image, qui va être compatible ou pas avec le site du projet. Saint-Ouen par exemple est essentiellement constitué de maisons sans étage, de petits jardins plantés d'arbres de taille moyenne ou modeste. On note aussi la présence de nombreux fruitiers qui apportent une connotation vivrière, rurale. D'où le choix par exemple de *Crataegus*, de *Prunus* (*padus*, *incisa*), de *Malus*, de *Fraxinus ornus*, essences simples et de volumétrie moyenne, qui composent une trame paysagère en lien avec l'environnement jardiné. Cela n'exclut pas des sujets en rupture, mais leur emplacement doit être soigneusement réfléchi et justifié par le projet. Trouver un juste équilibre entre cohérence et diversité représente tout l'enjeu en termes de composition végétale du projet.



Olivier STRIBLEN sas
architecte-paysagiste urbaniste

26 avenue de Saint Mesmin 45100 ORLEANS
Tél : 02 38 90 24 76 - olivier.sriblen@orange.fr



M. Olivier STRIBLEN
Architecte-paysagiste urbaniste

Restructuration du centre bourg

Commune de MAREAU-AUX-PRÈS (Loiret)

Programme : Aménagement de la traversée du centre bourg de Mareau-aux-Près. Loi MOP

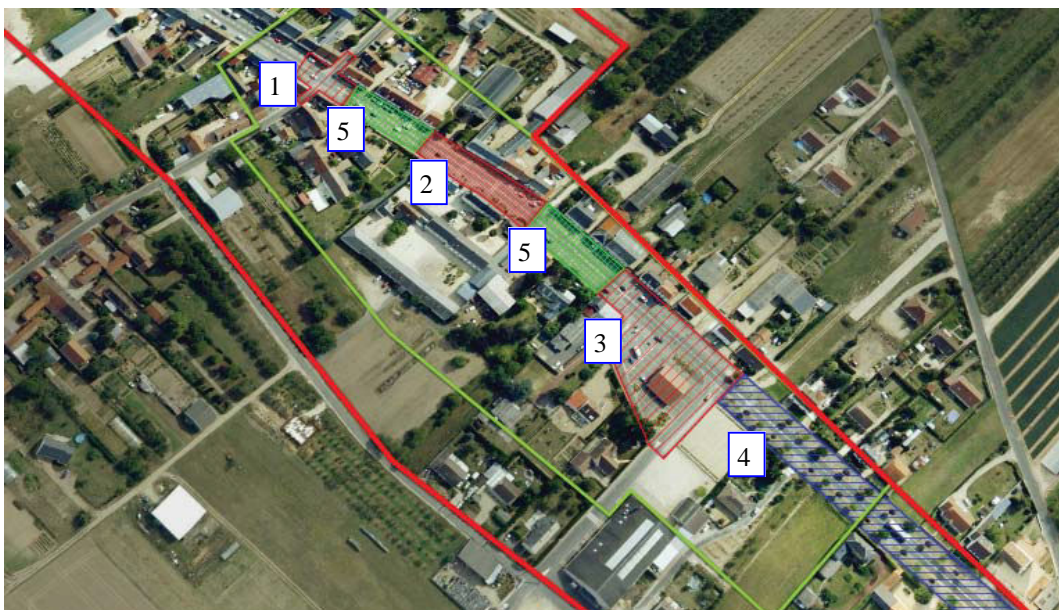
Surface : 1400 ml

Montant (EV) ~ 79 500 € TTC

Date : Février 2015 - Aujourd'hui (Phase DET)

*L'équipe municipale, après un appel d'offres, a décidé de nous confier la mission de les aider à **redéfinir et recomposer le centre bourg** de la commune de Mareau-aux-près.*

*Cette mission a pour objectif de **donner une identité visible** à cet ensemble à l'égard des habitants et des visiteurs. Nous devons **faire transparaître la ruralité du XXIème siècle**. La recomposition de l'espace doit également **permettre à tous de profiter de ce village-rue** traversé par un axe majeur routier du Sud de la Loire, la RD51.*



Orientations du projet



1 - Structurer le carrefour



2 - Créer une vraie identité à ce lieu



3 - Renforcer l'identité et la Place de la Halle



5 - Gérer les stationnements et végétaliser



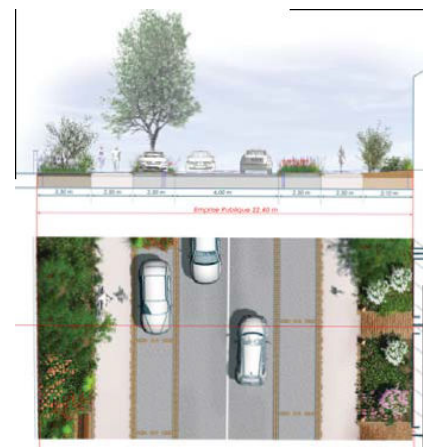
1 - La Halle / 2 - La Boulangerie / 3 - La Mairie / 4 - L'Église

Plan masse du projet

SECTEUR DE LA HALLE



Plan masse de la section de la Halle



Coupe de la voirie



État actuel

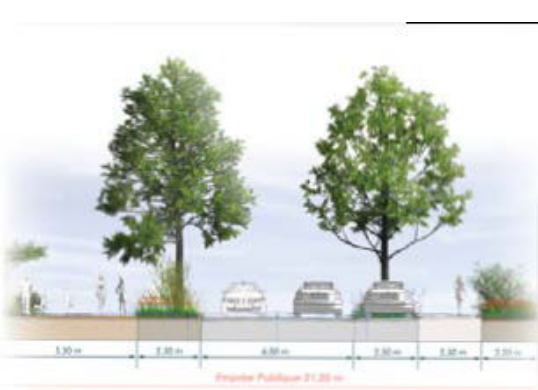


Croquis du projet

SECTEUR DE LA MAIRIE



Plan masse de la section de la Mairie



Coupe de la voirie



Croquis du projet

Équipe Maîtrise d'Oeuvre

Maître d'Ouvrage
Commune





Plantations alternatives dans les lieux difficiles à entretenir

Les massifs prêt-à-planter, les couvre-sol et alternatives au gazon, les plantes économes et les graminées ornementales.

M. Guilhem BOST

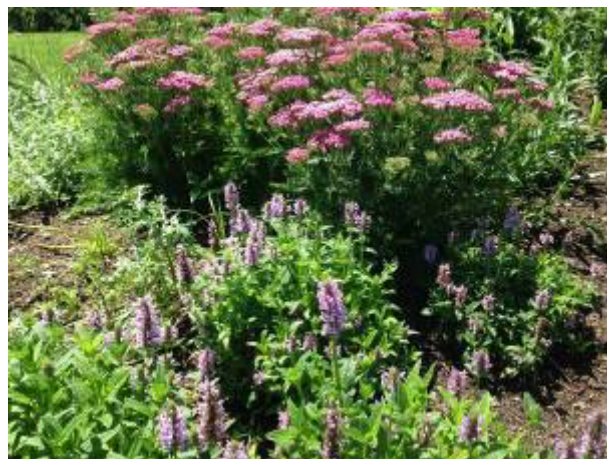
Directeur général des pépinières LEPAGE

Le fleurissement durable dans les lieux difficiles à entretenir.

- Durable dans le temps par la durée des floraisons ou des feuillages.
- Durable car économe en eau et en intrant.
- Durable car ne demandant que peu d'entretien.
- Durable car ne nécessitant pas de remplacements durant de nombreuses années.

Les massifs prêts à planter

- 12 massifs pour tout type de sols et d'emplacements.
- Vivaces et graminées associées à des bulbes se naturalisant.
- Compositions établies après test des massifs avec des villes proches ou sur la base de massifs déjà en place.
- Test de 6 massifs au RATHO en 2014-2015.
- Plan de plantation pour des surfaces de 10,20 et 50m² ou logique d'implantation décrite.



Des massifs économes à l'initiative des villes

Exemple d'adaptation du concept « Perennemix » par la ville du Havre.



Les alternatives au gazon

- Alternatives pour les espaces à faible piétinement.
- Faible besoin en arrosage.
- Nécessite un sol propre à l'implantation,
- Une fois installé, l'entretien est facilité car peu de germination d'adventices.
- En mélange d'espèce à associer en fonction de la vigueur et de la période de pousse. Ou en couvre sol mono-spécifique.

Les principales espèces utilisables :

- Les Thyms tapissants :
 - *Thymus ciliatus* (feuillage gris)
 - *Thymus hirsutus* (vert foncé)
 - *Thymus praecox* 'Albiflorus' ou 'Coccineus' (moins résistants que les deux précédents)
- *Phyla nodiflora* var. *canescens* (très vigoureux mais caduc)
- Les Achillées :
 - *Achillea crithmifolia* (feuillage gris), *Achillea nobilis* ou *Achillea odorata*
- *Matricaria tchihatchewii*
- *Chamaemelum nobile* 'Treneague' (plus délicate et moins résistante à la sécheresse)
- *Herniaria glabra* : ressemble à l'helxine mais au soleil et au sec.
- *Hieracium pilosella*
- *Frankenia laevis*



mélange Phyla et Achillées



Thyms en mélange de variétés



Thymus citriodorus 'Aureus'



Matricaria tchihatchewii

Les couvre-sol économes en entretien

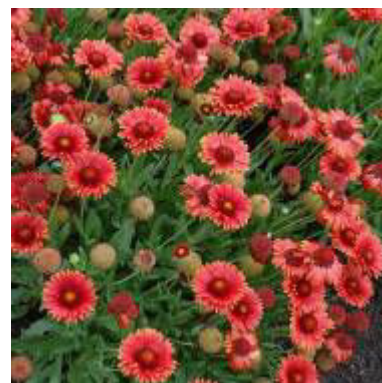
- Privilégier l'utilisation de plantes allélopathiques (inhibe la germination des adventices)
- Privilégier les plantes très compétitrices en cas de sol pauvre et d'absence d'arrosage et ne surtout pas amender afin de les favoriser.
- Exemples de couvre sol :
 - *Centaurea bella*
 - *Dorycnium hirsutum*
 - *Tanacetum haradjanii*
 - *Thymus longicaulis* et *Thymus nitens*
 - *Santolina chamaecyparissus*
 - *Cistus* sp.
 - *Satureja spicigera*

Evolution de la gamme vivaces pour le fleurissement

- Les vivaces de plus en plus utilisées en simple végétalisation
- Il existe pourtant des vivaces de fleurissement ne demandant pas d'arrosage :
 - Les Agastaches, de nombreuses nouveautés ces dernières années.
 - Les Anthesis
 - Les Nepetas
 - Les Coreopsis
 - Les Calaminthas
 - Les Gaillardes
 - Les Salvias
 - Les Scabiosa



Agastache rugosa 'Alabaster'



Gaillardia 'Red Sun'



Scabiosa 'Vivid Violet'

Evolution de l'utilisation des graminées

- Quelques exemples d'usages de graminées pour des aménagements urbains. De part leur taille et leur capacité de délimitation de l'espace elles viennent souvent en remplacements de haies ou d'arbustes.

Les espaces présentées ici sont entretenus avec un gyrobroyage par an le broyat est laissé au pieds comme paillage.



Pennisetum alopecuroides 'Japonicum'



Stipa tenuifolia au 1^{er} plan et
Miscanthus sinensis 'Emmanuel Lepage' au 2nd plan.



Stipa gigantea



Miscanthus sinensis 'Emmanuel Lepage'

L'utilisation de graminées à grand développement permet d'obtenir un entretien facilité ainsi que des scènes évoluant au cours des saisons avec de belles couleurs automnales.





VILLE DE 
TOURS

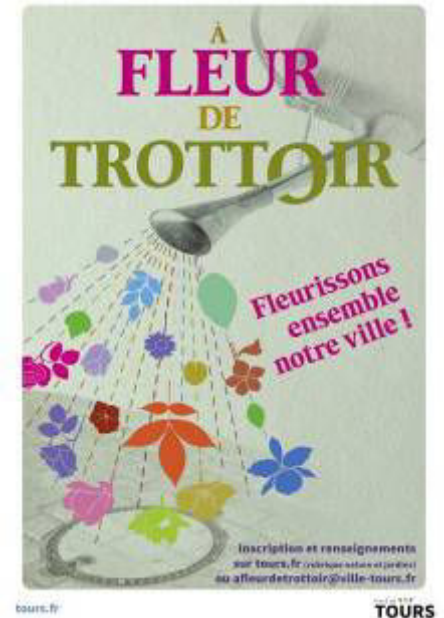
Opération " A fleur de trottoir"

M. Bertrand SAUVAGE

Responsable du pôle végétal et production de la ville de Tours

M. Jean-Luc LAUNAY

Responsable équipe centre ville de la ville de Tours



A fleur de trottoir

- Commande politique (confirmée par M. le Maire)
- Végétalisation de trottoirs permettant de :
 - favoriser la nature et la biodiversité en ville
 - participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie
 - créer du lien social (échanges avec les autres, voisins...)
 - créer des cheminements agréables et ainsi favoriser les déplacements doux.
 - sensibiliser le public à l'objectif "zéro phyto" et apporter une solution intéressante au « zéro phyto » sur les voiries
- Projet en vogue dans de nombreuses autres Villes
- Des pratiques déjà visibles dans les rues de Tours (quartier Velpeau notamment)
- Partout sur la commune de Tours sauf secteur sauvegardé (pour le moment)

Aspects pratiques

- Volonté des riverains
- Inscription en ligne
- Analyse technique de chaque demande (réseaux, accessibilité)
- Echange si possible avec le riverain
- Réalisation des fosses par entreprise si possible
- 1ères plantations offertes par la Ville
- Entretien par le riverain qui s'engage à respecter le règlement
- Implantation sur site

Une demande forte des citoyens

Découpe des fosses



Plusieurs réalisations dans une même rue : l'ambiance change ...





M. Eric BOULAY
 Directeur du CAUE et de l' ADAC d' Indre-et-Loire



L' **ADAC 37** - Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales, créée à l'initiative du Conseil Départemental, est un **établissement public administratif couvrant 90 % des communes de l'Indre et Loire.**

Outil d'ingénierie départementale, le conseil d'administration de l'ADAC est composé d'élus (département, EPCI et communes).

Aujourd'hui, l'équipe est constituée d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes, de juristes et d'une spécialiste en finances publiques.

Elle est aussi amenée à coproduire avec d'autres partenaires publics (monuments historiques, assainissement, logement...).

LES DOMAINES D'INTERVENTION

ARCHITECTURE

PAYSAGE

URBANISME

Afin d'aider les collectivités en matière d'architecture, de paysage et d'aménagement du territoire, l'ADAC réalise pour le compte de ses adhérents des schémas de principe, des orientations d'aménagement, des programmes, des chiffrages pour des projets de bâtiments publics, d'aménagement d'espaces publics, de lotissements, ...

FINANCES PUBLIQUES

L'ADAC intervient également d'un point de vue financier auprès des adhérents, à travers l'analyse des budgets des collectivités, la réalisation de prospectives financières et la simulation d'emprunt.

DROIT

Dans ce cadre, l'ADAC propose la rédaction des pièces des marchés publics et de concession de service. Elle assiste également les adhérents à travers la rédaction de notes de synthèse dans le domaine du droit de l'urbanisme et du droit des collectivités.

L'ADAC N'INTERVIENT PAS SUR LE CHAMP CONCURRENTIEL.

34 place de la préfecture 37000 TOURS
 Tel : 02 47 31 49 53 www.adac37.fr



Nos missions

INFORMER

SENSIBILISER

CONSEILLER

CAUE
TOURAIN

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement d'Indre-et-Loire

WWW.CAUE37.FR

Le **CAUE 37** - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, est un **outil public d'ingénierie** créé à l'initiative du Conseil Départemental d'Indre et Loire.

Le conseil d'administration de l'association est composé d'élus locaux, de professionnels et de responsables de services de l'Etat. Aujourd'hui, l'équipe, composée de deux architectes, d'un urbaniste, de deux paysagistes et d'une graphiste, est présente sur l'ensemble du département d'Indre-et-Loire. Elle collabore avec divers partenaires techniques dans le domaine de l'environnement, du patrimoine et du logement, afin de répondre au mieux aux attentes de chacun et d'apporter une réponse globale.

LES MISSIONS DU CAUE

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Quel que soit le type de projet ou la nature du bâtiment, le CAUE37 conseille gratuitement les particuliers lors de **permanences architecturales et paysagères réparties sur tout le département.**

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Afin de guider les communes, communautés de communes et pays dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement, de développement et de construction, le CAUE37 réalise des schémas, définit des orientations d'aménagement, des programmes et des chiffrages dans le cadre de projets d'équipements publics, de places publiques, de lotissements,...

L'INFORMATION DE SENSIBILISATION ET LES ACTIONS CULTURELLES

Le CAUE37 organise des • **Manifestations locales dans le cadre d'événements nationaux** : Journées Européennes du Patrimoine, Rendez-vous aux jardins, Journées Nationales de l'Architecture, Semaine du développement durable ... • **Manifestations locales indépendantes** : Cycles de conférences, Semaines de l'Architecture & du Paysage, Expositions... • **Interventions en milieu scolaire...**

CONSEILS GRATUITS.

Le CAUE ne réalise pas de maîtrise d'oeuvre.

suivez-nous sur les réseaux sociaux

34 place de la préfecture 37000 Tours
Tel : 02 47 31 13 40 Mail : caue37@caue37.fr

www.caue37.fr



Différents supports d'information

Les « lettre d'info »



Les palmarès



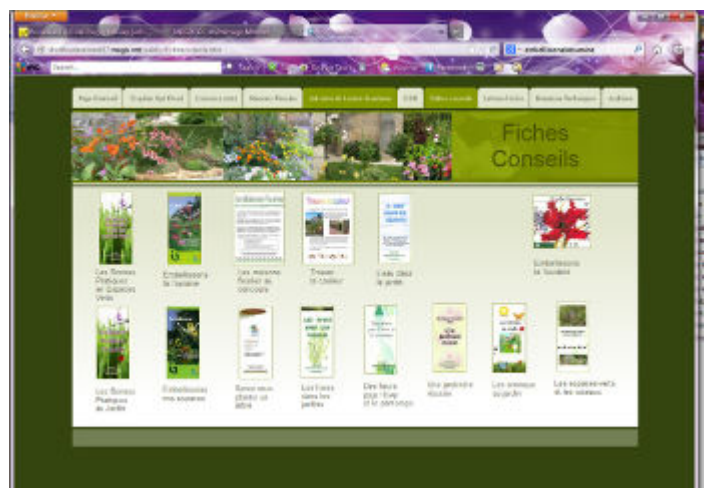
des plaquettes



Le site internet :

www.embellissonslatouraine.fr

Les livrets des réunions techniques des années précédentes ainsi que différentes plaquettes sont téléchargeables sur le site.



Société d'Horticulture de Touraine

35 boulevard Tonnellé – 37000 Tours

tél : 02.47.49.26.48 — mel : shotfleurissement37@wanadoo.fr